

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **13 SEPTEMBRE 2022**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	15
- présents	11
- votants	13(dont 2 pouvoirs)
- absents	2
- exclus	

Date de convocation :

09/09/2022

Date d'affichage :

09/09/2022

<u>Objet</u>
8.4 PROJET DE ZONAGE « EAU PLUVIALE » AVANT SA MISE A L'ENQUETE

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Josiane DURAND Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents :, Emmanuel OULION (a donné procuration à Mme EYRAUD)

Secrétaire de séance : AGOSTINI Bernadette

Vu le Code de l'Environnement, Titre II, Livre 1^{er}, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;

Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-6 à L.2224-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-6-1 et R.123-11 ;

Vu le projet de zonage des eaux pluviales établi par le bureau d'études Réalités Environnement,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ARRETE** ce projet,
- **DECIDE** de présenter ce projet à l'enquête publique
- **CHARGE** Mme le Maire de signer tout document relatif à cette procédure.

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.

*La secrétaire de séance,
Bernadette AGOSTINI*

[Signature]

Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 13/09/2022
Le Maire,
Catherine EYRAUD

